



GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 15 du 22 mars 2016

GT du 3 mars 2016

Classement des postes comptables 2017 : un numéro d'équilibriste ?

Le groupe de travail traitant du pyramidage et de la répartition des indices en vue du classement des postes comptables 2017 s'est déroulé le 3 mars 2016, sous la présidence de Mme Chevalier – Sous-directrice Stratégie, pilotage et contrôle de gestion (SPIB-1).

En avant propos, la présidente a rappelé les termes de la circulaire du 17 février 2016 relative au processus et au calendrier de la campagne de corroboration des données du classement 2017.

Un GT sur la redistribution des indices des Conservations des Hypothèques aura lieu le 30 mars ; un autre GT le 26 avril sur les pondérations à apporter au classement 2017 clôturera ce cycle de discussions.

Une séance de calinothérapie

La présidente a tenu à rassurer les Organisations Syndicales sur le fait que le mouvement comptable du 1^{er} semestre 2017 aurait bien lieu. **F.O.-DGFIP** en a pris acte et a constaté que ses protestations émises lors des GT Classement du 30 juin 2015 et Règles de gestion A + du 24 février 2016 avaient été entendues.

Il n'en demeure pas moins que la Direction Générale campe sur ses positions pour les IDiv administratifs et n'a toujours pas l'intention de garder deux mouvements par an pour ces derniers.

Comme c'est devenu la coutume, depuis le Comité Technique de Réseau du 28 janvier 2016 (voir notre compte-rendu) où **F.O.-DGFIP** avait réclamé un véritable dialogue social, nous eûmes droit aux

sempiternels éléments de langage à destination des Organisations Syndicales : « *c'est un GT de concertation* », « *nous sommes là pour vous écouter* » etc...

Pourtant, au final, que retenir de cette réunion de calinothérapie ? Qu'elle fut menée tambour battant par une administration soucieuse de ne pas perturber son calendrier ! Il y a encore beaucoup de la parole aux actes, surtout chez SPIB, mais un début de compréhension semble naître !

En déclaration liminaire, la délégation **F.O.-DGFIP** est revenue sur le difficile apprentissage, par la Direction Générale, d'un dialogue social digne de ce nom. Elle s'est également efforcée de faire comprendre à ses interlocuteurs que les travaux du classement 2017 ne devaient pas être dissociés de la réflexion à avoir sur le protocole **Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations** (PPCR) et le futur bornage indiciaire des IDiv CN et HC.

En réponse, la présidente a balayé d'un revers de manche nos remarques sur les indicateurs et sur PPCR. On voudrait culpabiliser les Organisations Syndicales d'avoir boycotté les instances de fin 2015 qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! **F.O.-DGFIP** ne tombera pas dans ce piège et rappelle aux béni-oui-oui de tout bord qu'il est effectivement tellement plus simple de se laisser tondre sans réagir.

Une réflexion déconnectée de PPCR et de l'avenir du réseau

Les grandes lignes des réponses de la Direction Générale :

- Les questions sur les indicateurs sont trop tardives ;
- L'existence des structures ou la situation des postes en 2017 est hors sujet car le GT traite du pyramidage et non de l'avenir du réseau ;
- La phase de corroboration est fondée sur le périmètre des postes au 1er janvier 2016, mais anticipation des évolutions de périmètre à venir pour le classement 2017 ;
- Les délais sont contraints et un desserrement du calendrier de corroboration est prévu ;
- « *on a de la chance de maintenir inchangé notre volume d'indices* » ;
- Sur PPCR « *ce n'est pas un sujet pour ce classement-là* » ;
- Sur l'indicateur relatif au turn over sur les postes comptables, les ALD et les équipes de renfort sont bien pris en compte dans l'indicateur.

L'administration reconnaît que l'exercice est plus difficile qu'en 2012 du fait des évolutions externes (réforme territoriale entre autres).

Pour les fusions d'EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et de communes et les nouveaux périmètres des régions, la Direction Générale assure avoir pu récupérer les données.

A contrario, pour des cas particuliers tels qu'un EPCI récupérant une commune ou un EPCI redécoupé, la Direction Générale ne sait pas extraire les données.

Concernant l'articulation référentiel des postes/classement : ne seront pris en compte entre deux classements généraux (désormais passés à 3 ans) que les transferts complets de bloc métier.

Le sujet des garanties de rémunération sera traité lors du GT indemnitaire d'avril. Cependant, la Direction Générale a bien voulu en donner quelques grandes lignes :

- ✓ Si le poste est déclassé => règles inchangées avec 3 ans de garantie de maintien de rémunération (GMR) ;
- ✓ Si le poste est reclassé et que le comptable ne peut avoir sa promotion sur place => le régime indemnitaire serait celui de l'ancien classement, il n'y aurait pas de mise à niveau de l'ACF responsabilité sur celle du plus haut poste qu'il pourrait occuper au sein de sa catégorie d'origine (ex : poste C3-2 reclassé C2 = l'ACF responsabilité n'est pas relevée à C3-1 mais reste C3-2) ;
- ✓ La Prime de Restructuration de Service serait élargie à l'ensemble des restructurations ;

- ✓ Si le poste est supprimé => GMR pendant 3 ans (sauf les indemnités de conseil en SPL) ;
- ✓ Ce GT indemnitaire sera l'occasion d'aborder le cas des comptables qui perdraient le bénéfice de la surcotisation (code des pensions).

Pour les règles de gestion, la Direction Générale a précisé que les règles en vigueur lors du mouvement 2016-2 seront maintenues pour le 2017-1. Le mouvement 2017-1 pourrait être fortement restreint du fait des priorités absolues existantes sur les mouvements précédents suite à restructurations ; une centaine de cadres n'étant toujours pas positionnés sur « la bonne chaise ».

Rééquilibrage entre les familles

La Direction Générale a ensuite présenté ses hypothèses de travail pour le nouveau pyramidage des postes 2017.

La réflexion de départ de la Direction Générale est la suivante : « *La répartition des indices entre les familles de postes comptables est hétérogène, aussi bien en termes de poids de chaque famille dans le nombre total d'indices C1 qu'en termes de profil des indices (lettre ou chiffre) dont elle bénéficie. À cet égard, le reclassement général des postes comptables pourrait constituer l'occasion de faire évoluer la répartition des indices entre les familles, de façon à pouvoir offrir, à terme, aux cadres des différentes familles de postes comptables, des parcours de carrière plus homogènes qu'à l'heure actuelle leur permettant, s'ils le souhaitent, de développer leur expertise sur plusieurs postes de mieux en mieux classés au sein d'une même famille* ».

Le but de l'exercice est donc de rééquilibrer les indices entre les familles de manière à permettre à chacun de dérouler une carrière « dans sa famille » ou filière.

Des 3 hypothèses d'évolution présentées par l'administration, le fil rouge est celui d'un rééquilibrage des indices lettres et chiffres entre chaque famille de postes comptables. Des variantes sont introduites en hypothèses 2 et 3.

Hypothèse 1 = Evolution de la répartition des niveaux d'indices entre familles, sans modification du volume global d'indices alloué à chaque famille de postes.

Hypothèse 2 = Evolution de la répartition des niveaux d'indices entre familles + 20 indices qui seraient déplacés.

Hypothèse 3 = Evolution de la répartition des niveaux d'indices entre familles + 40 indices qui seraient déplacés.

Pour **F.O.-DGFIP**, et comme indiqué dans notre liminaire, on ne peut pas faire un classement sans tenir compte du contexte et du stock.

Le contexte de PPCR pose forcément problème avec des postes CSC5 ex-1015 qui n'auront plus d'intérêt, et ce dès 2019. La question du devenir de ces postes CSC5 posera problème dès les mouvements 2018. Pour **F.O.-DGFIP**, le risque d'une perte de ces indices en 2020 lors du classement devenu triennal n'est pas exclue.

F.O.-DGFIP ne validera pas un marché de dupes

Sur le stock, les comptables qui ne peuvent prétendre à une HEA3 dans leur famille seront obligés de changer de filière, voire ne pourront plus y prétendre à cause de leur âge. Pour **F.O.-DGFIP**, c'est assez paradoxal d'une Direction Générale qui dit vouloir permettre à chacun de dérouler une carrière dans une même famille de postes et donc une même filière.

F.O.-DGFIP, à la différence de certains prônant le big-bang, ne validera pas un troc consistant à échanger du HEA3 contre des CSC5 ex-1015. Ce marché de dupes accrédiaterait l'idée de comptables à deux vitesses : les uns trustant les postes hors échelle lettres et les autres, plus nombreux, se contentant de dérouler une carrière les cantonnant in fine à des postes hors échelle chiffres.

De plus, la Direction Générale n'a pas été capable de nous donner le poids en indices redistribuables d'un HEA3 par rapport à un CSC4 ex-1040 ou à un CSC5 ex-1015 !

F.O.-DGFIP a démontré que le troc proposé était déséquilibré. Par ailleurs, les solutions présentées négligent le rééquilibrage nécessaire avec d'autres familles dont celle des Pôles de Recouvrement Spécialisés (PRS).

Dans sa réponse, l'administration a répété que PPCR n'impacterait pas le classement 2017 et qu'on ne regarderait ses éventuels impacts sur les CSC5 ex-1015 qu'à partir du classement 2020... Espérons que sur ce sujet comme sur d'autres, **F.O.-DGFIP** n'ait pas eu raison trop tôt !

Par contre, la Direction Générale a semblé plus sensible à la question du stock des IDiv HC3 et au rééquilibrage au profit des PRS.

La Direction Générale nous a également informé qu'elle n'avait pas de perspectives d'abondement supplémentaire de la catégorie des postes CS. Sur les postes C+, leur nombre devrait rester inférieur à 40.

En conclusion, la Direction Générale semble vouloir éviter le big-bang tout en reconnaissant la nécessité d'un rééquilibrage.

F.O.-DGFIP suivra attentivement la suite des travaux car les résultats du futur classement dépendront plus des pondérations affectées à chaque indicateur qu'à la nature de l'indicateur lui-même.

À ce titre, les comptables doivent particulièrement veiller à bien vérifier les données lors de la phase de corroboration des flux.

Déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFIP

Madame la Présidente,

*Pour **F.O.-DGFIP**, cette reprise du dialogue social depuis le 24 février dernier, date du 1^{er} GT sur les règles de gestion A+, se solde par un bilan mitigé.*

Nous avons réclamé, lors du CTR du 28 janvier, un vrai dialogue social et non plus des GT chambres d'enregistrement. Le ministre Eckert lui-même, lors de ses vœux à Arras, souhaitait qu'en 2016, le dialogue social reprenne dans les formes voulues par les Organisations Syndicales.

Même si, au CTR, le Directeur Général avait semblé être, après moult argumentations de notre part, réceptif à notre demande, nous l'avions prévenu que nous ne le jugerions que sur des faits et non des déclarations d'intention.

Or, que constatons-nous ?

Un premier GT « Règles de gestion A+ » le 24 février où, malgré quelques aménagements positifs sur le vivier à IDiv et les réintégrations dans le réseau, la Direction Générale a maintenu sa position dogmatique

sur la suppression du mouvement semestriel des IDiv administratifs et sur les avis des directeurs sur postes comptables et administratifs d'IDiv.

Plus inquiétant encore, la Présidente de ce GT nous a fait comprendre que du degré d'avancement des travaux du classement 2017 dépendrait l'existence ou non d'un mouvement comptable au 1^{er} semestre 2017 !

Cette menace nous semblait exagérée (il y a des « bougés » de postes tous les ans avec le nouveau référentiel), mais nous prenons acte de vos propos introductifs rassurants. Le mouvement 2017-1 des comptables aura donc bien lieu.

*Quant au GT suivant du 25 février qui traitait de l'expérimentation de Centres de Services Communs (CSC) dans le secteur public local, **F.O.-DGFIP** a préféré en partir après avoir rapidement compris que vous ne reviendriez pas sur cette expérimentation jamais discutée auparavant.*

Si jamais vous persistiez dans votre volonté de créer des CSC en secteur local, on n'ose en imaginer les conséquences sur le futur classement au 1er janvier

2020. Ce serait, à n'en point douter, la fin de toutes les C3 SPL et de nombreuses C2 seraient menacées elles aussi.

Avant de vous faire part de nos premiers commentaires sur le document du GT boycotté du 25 novembre 2015 portant sur le repyramidage et la répartition des indices, nous souhaiterions revenir sur les critères métier retenus. **F.O.-DGFIP** déplore, en effet, que vous n'ayez toujours pas pu recenser le nombre de titres et d'articles de rôle par catégorie de produits locaux. Ceci avait pourtant été promis pour le classement 2017 par les équipes ayant élaboré le classement 2012.

Sur les critères managériaux, **F.O.-DGFIP** a revendiqué la création d'un critère permettant de mesurer le taux de primo-affectation et de vacance par poste comptable ; vous vous y étiez refusé pour 2012 mais l'aviez validé pour le recensement 2017. Sur le seul critère retenu pour 2017, celui du nombre de mouvements d'agents en entrée et en sortie, comment avez-vous compté les ALD ? Nous souhaiterions des précisions.

Nous constatons donc que les deux engagements précités n'ont pas été suivis d'effet, ils vous avaient pourtant été rappelés par notre délégation au GT du 30 juin 2015.

Le 30 juin 2015, vous nous disiez, Madame la Présidente, que vous ne pourriez pas procéder au repyramidage que nous souhaitons, n'ayant plus d'indices « dans les poches ».

C'est donc à partir de ce postulat que vous nous avez transmis trois propositions de redistributions d'indices. La démarche est opportune eu égard à l'hétérogénéité des situations, mais la cible est sujette à caution et nous y reviendrons en séance.

La délégation **F.O.-DGFIP** regrette par ailleurs que nous n'ayons pas eu en information le pyramidage des C2/C3 avec les articulations entre familles de postes et avec les éventuels changements induits par les évolutions récentes ; ceci avait été fait pour le classement 2012, on se contente pour le classement 2017 de trois lignes !

Avant d'entrer en séance dans le détail des trois propositions, nous vous délivrons nos premiers commentaires.

Tout d'abord, on y distingue une volonté commune aux trois hypothèses de réduire le poids des trésoreries spécialisées HEA et de saupoudrer, entre autres, ces indices sur des ex-1015 ou ex-1040 de la même famille de postes. Vous avez simplement oublié que l'environnement à court ou moyen terme n'est pas connu, et notamment l'incidence des nouvelles grilles PPCR faisant perdre leur intérêt aux postes ex-1015, et ce dès 2019.

Vous comprenez pourquoi, pour **F.O.-DGFIP**, il n'est pas question de valider ce troc !

Le fait que les dernières conséquences indiciaires de PPCR soient à l'horizon 2020 ne doit cependant pas vous interdire de réfléchir d'ores et déjà à un mécanisme permettant de gérer ces ex-1015 et leur extinction, le risque étant de perdre ces indices au 1er janvier 2020.

F.O.-DGFIP déplore aussi que l'étau se resserre autour des comptables, inspecteurs ou IDiv, avec la suppression programmée des postes C4 et l'inflation des postes C+ et CS.

F.O.-DGFIP réaffirme sa revendication d'une véritable carrière comptable, même si celle-ci est de plus en plus menacée.

F.O.-DGFIP s'insurge encore et toujours contre votre communication savamment orientée tendant à faire croire à nos collègues de terrain que ce classement a été élaboré en concertation avec les organisations syndicales, ce qui est loin d'être le cas.

Nous continuerons aussi de revendiquer deux vrais mouvements par an pour les IDiv administratifs.

Et enfin, Madame la Présidente, nous sommes toujours demandeurs d'une cartographie précise des restructurations à venir, car de ces restructurations dépendront nos futurs classements et nos futures carrières.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr>

C.P.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL